

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire Direction du Développement, de la Planification et de la Réglementation Urbaine (DDPRU)

AMI N° 14/CPMP-MHUAT/2023

Appel à manifestations d'intérêt international (AMII) pour le recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration d'une politique nationale urbaine de la Mauritanie.

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite au PPM du MHUAT (actualisation n°12) pour l'année 2023 paru dans le site www.arpmp.mr.
2. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie en matière d'urbanisme, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire envisage, sur budget de l'état de financer la formulation d'un Document de la Politique nationale urbaine en Mauritanie.
3. Le secteur urbain mauritanien notamment au niveau de la planification et de la réglementation connaît des difficultés par l'absence d'une politique nationale cohérente et adéquate. L'étude envisagée pourrait servir comme objet d'appuyer les pouvoirs publics à la formulation et à la mise en place d'une politique nationale urbaine intégrant les aspects pertinents à la réorganisation du secteur de l'urbain, à la production et la gestion foncière, au cadastre, à la production immobilière, aux matériaux de construction. Elle visera également l'amélioration de manière participative le cadre légal, réglementaire et institutionnel du développement urbain au niveau national et de renforcer les capacités institutionnelles et compétences des parties prenantes en matière d'élaboration et de mise en œuvre des documents de politique et de planification urbaine.
Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire à travers la Direction du Développement, de la Planification et de la Réglementation Urbaine (DDPRU) invite les candidats qui, individuellement ou en groupement, disposant de capacités techniques, à présenter un dossier de candidature. Ce dossier doit faire ressortir l'expérience de leurs bureaux dans l'élaboration de politique nationale urbaine.
4. N'est pas autorisé à soumissionner :

- Les bureaux qui ont eu des projets réalisés avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) durant les deux dernières années.
- Les bureaux qui ont des marchés en cours de signature ou d'exécution avec le département dépassant le nombre de deux marchés.

5. Les candidats intéressés et éligibles, sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution des prestations analogues).

6. Les références requises pour la qualification sont les suivantes :

- Références générales : Sur 30 pts

Nous recherchons un bureau d'études possédant des expériences démontrées dans les domaines de la géographie urbaine, l'architecture, l'ingénierie, ou toute autre mission assimilée

- Références spécifiques : Sur 70 pts

Expérience démontrée dans les domaines :

- ❖ **Le développement des politiques et stratégies urbaines,**
- ❖ **Planification et législation urbaine**
- ❖ **Toutes missions comparable en volume et en nature**

NB : les expériences non attestées par un maître d'ouvrage public, parapublic ou par une organisation internationale reconnue ne seront pas prises en considération dans l'évaluation.

Les missions considérées, doivent être exécutées durant les quinze dernières années.

7. Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à huit (08), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité-coût). La procédure de la sélection d'une liste restreinte sera conduite en application de la loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

La Direction du Développement, de la Planification et de la Réglementation Urbaine au Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire : Immeuble du MHUAT/ 9ème étage - KSAR- Nouakchott, de 09 h à 17 h Du lundi au Jeudi et de 9h à 12h le vendredi ou par mail sur adresse : malick42@hotmail.com.

9. Les dossiers de candidature, en version physique en deux exemplaires, rédigés en langue arabe ou française (seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ; en arabe ou accompagnées de leur traduction conforme dans l'une de ces langues seront prises en compte pour

l'évaluation) et établis en deux exemplaires dont l'originale devront être adressés au plus tard le lundi 06 novembre 2023 à 11 h TU à l'adresse indiquée ci-après :

Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP-MHUAT) :

KSAR OUEST lot n 58 : C extensions château d'eau ; tél : 45240149, Adresse E-mail :

cmdhuat@gmail.com Et porter la mention :

« Appel à manifestations d'intérêt national (AMI) pour le recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration d'une politique nationale urbaine de la Mauritanie »

Le Secrétaire Général